

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION JEUNES

Réunion du mardi 23 novembre 2021

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Henri Blanc – Stéphane Cerutti – Pierre Espinosa – Mebarek Guerroumi – Patrick Ruiz**

Excusés : **MM. Franck Gidaro – Yves Plouhinec – Michel Prudhomme Latour – Damien Suc**

Absents : **MM. Mehdi Lesnes – Michel Pesquet**

Le procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

COUPES DE L'HÉRAULT

Le **tirage au sort** du 1^{er} tour de Coupe de l'Hérault U19 et 16^{èmes} de Finale de Coupe de l'Hérault U17 et U15 des 8 et 9 janvier 2022 aura lieu le mardi **7 décembre 2021 à 18 h** dans les locaux du District, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister, pass sanitaire obligatoire.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT U17

VIASSOIS FCO 1/S. POINTE COURTE 1

Du 20 novembre 2021, reportée sans date

Est reportée au 4 décembre 2021

(Recommandation ARS suite à un cas covid)

U19 BRASSAGE

⚽ Poule A

VILLEVEYRAC US 1/LA PEYRADE OL 1

Du 11 décembre 2021

Est reportée au 18 décembre 2021

(Accord des clubs)

U17 AMBITION

⚽ Poule B

M. LEMASSON RC 1/VIL.MAGUEL.-PALAVAS 1

Du 27 novembre 2021

Est reportée au 4 décembre 2021

(Décision de la Commission)

U17 AVENIR

⚽ Poule B

MEZE STADE FC 1/PRADES LEZ FC 1

Du 16 octobre 2021, reportée sans date

Est reportée au 4 décembre 2021

(Arrêté municipal – travaux pour endiguer le pâturin)

INFORMATIONS AUX CLUBS

LUNEL-VIEL US 1/SUSSARGUES-GDE MOTTE 2

51320.1 – U19 Brassage (B) du 13 novembre 2021

BOUJAN FC 1/LESPIGNAN VENDRES FC 1

51767.1 – U15 Ambition (F) du 13 novembre 2021

La Commission a transmis le dossier à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

Suite au retrait d'engagement en Coupe de l'Hérault U15 de l'équipe M.INTER-PAS DU LOUP 1 notifié par mail le 17 novembre 2021, et la réclamation par mail du 27 octobre 2021 du club U.S. ST MARTIN DE LONDRES demandant l'intégration de son équipe ST MARTIN LONDRES US 2 en Coupe de l'Hérault U15, son équipe 1 ayant déclaré forfait général, la Commission a décidé de remplacer l'équipe M. INTER-PAS DU LOUP 1 par ST MARTIN LONDRES US 2.

Ainsi, le **20 novembre 2021 à 15 sur le complexe sportif Marcel Aita à Sérignan a eu lieu la rencontre VALRAS SERIGNAN FCO 1/ST MARTIN LONDRES US 2.**

FUTSAL – WEEK-END DU 5 DECEMBRE 2021

Rappel l'Officiel 34 N° 14 du 20 novembre 2021

Comme indiqué sur le calendrier général des compétitions Jeunes, une journée FUTSAL est programmée le week-end du 5 décembre 2021.

Les équipes disputant les championnats U17 et U15 participeront d'office à cette journée, sauf celles qui devront disputer le cas échéant un match en retard reprogrammé à cette date-là, la fin de la première phase des championnats étant fixée au week-end du 12 décembre 2021.

Les rencontres se jouent en plein air sous forme de plateaux composés au maximum de 8 équipes, sur terrain de football à 11 synthétique (soit l'équivalent de 4 terrains Futsal).

Les clubs souhaitant organiser les plateaux sont invités à adresser leur demande par mail au service compétitions.

La Commission se réserve également le droit de programmer le cas échéant les plateaux, faute de candidats.

La Commission a établi l'organisation des plateaux ci-dessous, programmés le samedi 4 décembre 2021 et diffusés sur le site internet du District dans l'article dédié.

Les clubs organisateurs (en bleu) sont invités à notifier le terrain et l'horaire dans les meilleurs délais au service compétitions. En cas d'impossibilité, il est également demandé aux clubs d'avertir au plus vite le service compétitions.

FORFAITS

LUNEL US 1

54810.1 – Coupe de l'Hérault U17 du 20 novembre 2021

Contre M. ATLAS PAILLADE 1

Courriel du 19 novembre 2021
Sans amende, au vu des circonstances

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

BAILLARGUES-GDEMOTTE 1

54836.1 – Coupe de l'Hérault U15 du 20 novembre 2021
Contre MAUGUIO CARNON US 1

Courriel du 18 novembre 2021
Amende : 28 € (forfait notifié dans les dix jours précédant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

CORNEILHAN LIGNAN 1

54849.1 – Coupe de l'Hérault U15 du 20 novembre 2021
À MAURIN FC 1

Courriel du 19 novembre 2021
Amende : 28 € (forfait notifié dans les dix jours précédant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FORFAIT GÉNÉRAL

MARSEILLAN CS 1

U15 Ambition (E)

Courriel du 22 novembre 2021
Amende : 50 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,
Vus les rapports des officiels,
Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

S. POINTE COURTE 1

51542.1 – U17 Avenir (B) du 13 novembre 2021

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Absences de récupération des rencontres et chargement des données)

SETE OLYMPIQUE FC 1

54848.1 – Coupe de l'Hérault U15 du 21 novembre 2021

Amende : 2^{ème} infraction : 50 € (cf. l'Officiel 34 N° 14)

(Absence de tablette – absent à la formation du 4 novembre 2021)

GRABELS US 1

54848.1 – Coupe de l'Hérault U15 du 21 novembre 2021

Amende : 2^{ème} infraction : 50 € (cf. l'Officiel 34 N° 14)

(Défaut de transmission de composition d'équipe – absent à la formation du 4 novembre 2021)

BOUJAN FC 1

51767.1 – U15 Ambition (F) du 13 novembre 2021

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Récupération des données trop tardive)

R. DOCKERS SETE 1

51826.1 – U15 Avenir (A) du 13 novembre 2021

Amende : 2^{ème} infraction : 50 € (cf. l'Officiel 34 N° 8)

(Aucune opération FMI)

CANET AS 1

51853.1 – U15 Avenir (B) du 13 novembre 2021

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Récupération des données trop tardive)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

ST ANDRE SANGONIS OL 1

54820.1 – Coupe de l'Hérault U17 du 20 novembre 2021

CORNEILHAN LIGNAN 1

54822.1 – Coupe de l'Hérault U17 du 21 novembre 2021

MARSEILLAN CS 1

54830.1 – Coupe de l'Hérault U15 du 20 novembre 2021

ST ANDRE SANGONIS OL 1

54840.1 – Coupe de l'Hérault U15 du 20 novembre 2021

SUD HERAULT FO 1

54843.1 – Coupe de l'Hérault U15 du 20 novembre 2021

MONTPELLIER HSC 2

54846.1 – Coupe de l'Hérault U15 du 20 novembre 2021

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 7 décembre 2021**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 30 novembre 2021 à 17h30.

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire,
Pierre Espinosa



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

